

INTRODUCTION AU DOCUMENT FINAL DU FORUM SUR  
«AFRIQUE POUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE»  
QUI S'EST TENU À MAJORQUE (ÎLES BALÉARES-ESPAGNE)  
DU 21 AU 29 NOVEMBRE 2006

En septembre 2000 l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité de la totalité de ses états membres les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM). Cette adoption n'a été que le renouvellement de l'engagement, régulièrement pris durant les deux dernières décennies, de la Communauté internationale en faveur du développement humain, intégral et durable.

Cet engagement vise à atteindre les huit objectifs que les pays membres des Nations Unies se sont fixés à l'horizon 2015.

Ces huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) sont :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tout le monde
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les OMD doivent servir de référence commune à la Communauté internationale pour déterminer l'orientation de ses politiques et de ses programmes et de cadres pour évaluer leur efficacité.

La situation de retard du Continent africain en général, et en particulier de l'Afrique subsaharienne, par rapport aux autres continents a conduit au développement du projet « Afrique pour les Objectifs du Millénaire » à Palma de Majorque (Îles Baléares-Espagne). Ledit projet a pour but de rapprocher les points de vue des africaines et de ceux d'ici, afin qu'ensemble soient définis des engagements individuels, collectifs et institutionnels pour aider l'Afrique à atteindre les Objectifs du Millénaire fixés par l'ONU.

Ce projet a été financé par la Direction Générale de Coopération du Ministère régional d'Immigration et Coopération du Gouvernement Autonome des Îles Baléares, organisé par les ONGD Voisins Sans Frontières (VSF en sigle), Fondation Liorna, Collectif d'Education aux Droits Humains et de Prévention Active des Conflits (CEPAC en sigle) avec la collaboration de l'Assemblée de Coopération pour la Paix (ACPP en sigle), l'Association des Immigrés Sénégalais YAPO, l'Association de Guinée Conakry, l'Association des Maliens des Îles Baléares et l'Association des Maliens de Majorque

Les participants qui proviennent de différents pays de l'Afrique subsaharienne et qui ont une relation avec le travail pour donner une réponse aux défis que représente la consécution des ODM sont les suivants :

- Mme. Marceline Bararufise du Burundi
- Mme. Diarra Fatoumata Traore du Mali
- Prof. Christian Sina Diatta du Sénégal
- Mme Bertha Mazeze de la Tanzanie
- M. John Shabani de la République Démocratique du Congo

Aux cours des différentes activités publiques incluses dans le projet ces participants ont apporté leur contribution à l'examen de la situation du Continent africain, de ses progrès ou de ses retards par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2015.

Les débats se sont déroulés dans différentes communes de Majorque afin de faire participer les composants de la population dans l'analyse de la situation et dans la recherche de solutions de progrès en Afrique. Dans ce même esprit d'autres activités ont eu lieu à Madrid.

En parallèle, différents contacts ont été pris avec des responsables politiques pour faire connaître la situation de l'Afrique par les africains eux mêmes et pour rechercher des appuis à la lutte contre la pauvreté.

**DOCUMENT FINAL DU FORUM SUR  
«AFRIQUE POUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE»  
QUI S'EST TENU À MAJORQUE (ÎLES BALEÁRES-ESPAGNE)  
DU 21 AU 29 NOVEMBRE 2006**

Les participants :

**1.- EXPERIMENT LEUR CONVICTION**

- que la définition des huit Objectifs du Millénaire de Nations Unies pour le Développement (ODM) est une traduction de la volonté de l'humanité d'aller vers «UN AUTRE MONDE POSSIBLE» et que ces ODM sont des instruments pour tendre vers un développement humain, intégral et durable.

**2.- SE FELICITENT**

- que les ODM soient un premier accord universel qui ne se limite pas à une simple déclaration de principes, mais qui comprend des indicateurs permettant d'en faire le suivi et l'évaluation.
- Que les ODM soient orientés vers les secteurs de population les plus vulnérables et les plus démunis.
- Que compte tenu de ce qui précède, les Nations Unies aient pris en considération la situation spéciale dans laquelle se trouvent de nombreux pays, dont l'Afrique subsaharienne, et réclame un effort particulier en leur faveur.

- Que les ODM aient pour but de faire face aux droits fondamentaux de la personne humaine comme le sont l'accès à une bonne alimentation, à l'environnement, aux soins de santé, à l'éducation, à l'équité de genre, et à promouvoir les relations humaines basées sur la solidarité et la coopération, afin d'obtenir un développement global et une répartition plus équitable du bien-être au niveau mondial.
- Que l'émergence de la femme comme agent fondamental du développement économique, social, politique et culturel ait été acceptée et reconnue ainsi que ses droits en tant qu'être humain, ses capacités et ses apports au patrimoine commun de l'humanité.
- Qu'il ait été admis qu'il n'est pas possible de réduire la pauvreté d'une façon durable sans promouvoir l'autonomie de la femme.
- Des progrès enregistrés quant à l'incorporation de la femme à niveau des responsabilités sociopolitiques.
- De l'émergence de la société civile organisée, en particulier des associations et collectifs des femmes.
- De la tendance croissante de la société civile à travailler en réseaux locaux, nationaux, régionaux et intercontinentaux, permettant ainsi des initiatives ayant pour but la consécution des ODM.
- Des efforts que la société civile organisée effectue afin d'amener les États et les Institutions internationales à respecter leurs engagements envers les pays économiquement appauvris quant à leur développement humain, intégral et durable.
- De la nouvelle tendance à réduire et/ou à remettre la Dette Extérieure, en particulier dans le cas de certains pays où des investissements importants ont pu être faits dans des domaines prioritaires comme le sont l'éducation et la santé.
- Des progrès réalisés dans la scolarisation par certains pays en développement de l'Afrique Subsaharienne.
- Des efforts de médiation de la part des institutions supranationales ainsi que ceux de certains états qui ont permis des progrès importants dans la résolution des conflits qui existent dans l'Afrique subsaharienne et dans le retour à l'État de droit.
- De l'appui que les institutions autonomes des Îles Baléares ont donné pour que participe une représentation significative et qualifiée d'africains dans le projet de mise en œuvre «Afrique pour les Objectifs du Millénaire».

### **3.- SOUTIENNENT ET ENCOURAGENT**

- Les femmes à intensifier le rôle important qu'elles jouent dans l'accès au bien-être social, ou à son maintien, et dans la consolidation de la paix.
- Les organisations de la société civile, en particulier celles qui travaillent au sein d'un réseau, à renfoncer leur cohésion sociale afin de se convertir en véritables agents influents de la dynamisation pour le développement humain, intégral et durable.
- Les ONG et les organisations de la diaspora africaine, qu'il s'agisse d'ONG y opérants ou d'organisations de ladite diaspora, à ce qu'elles renforcent leur coordination et leur travail en réseau afin de répondre aux véritables besoins de la population la plus vulnérable.

- Les efforts déployés pour faire disparaître la discrimination en matière de genre et pour favoriser la discrimination positive.
- Les institutions de la Communauté Autonome des Îles Baléares à poursuivre le soutien qu'elles donnent aux organisations de la diaspora africaine résidant aux Baléares et aux ONGD qui travaillent pour le développement humain, intégral et durable.
- Les institutions de la Communauté Autonome des Îles Baléares à poursuivre le soutien qu'elles donnent aux organisations qui collaborent avec les pays de l'Afrique subsaharienne et en particulier celles qui développent des initiatives permettant d'ouvrir un dialogue fructueux entre les pays économiquement appauvris et les pays économiquement enrichis, tel que celui qui s'est produit au cours de ce forum «Afrique pour les Objectifs du Millénaire».

#### **4.- CONSTATENT QUE DANS LE CONTINENT AFRICAIN ET EN PARTICULIER DANS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

- La sonnette d'alarme tirée en 2003 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans son rapport sur le développement humain n'a pas conduit à une prise de conscience suffisante: *«en effet le risque qu'un grand nombre de pays dans le monde ne soit pas au rendez-vous des Objectifs du Millénaire pour le Développement »* en 2015. A l'échelle régionale précisait-il *« au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplirait pas les objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ce relatif à la mortalité infantile avant 2165. De plus, concernant le VIH-SIDA et la faim, la tendance s'accroît dans cette région au lieu de s'estomper »*.
- La non participation continue des États africains dans les organes de décision réduit leur possibilité d'influer sur les orientations émises par la Communauté internationale et qui les concernent directement.
- Les niveaux d'extrême pauvreté se trouvent concentrés en Afrique, en particulier dans les catégories les plus vulnérables, telles que les femmes, les vieillards et les mineurs.
- La femme africaine est victime d'une discrimination spécifique, que ce soit au niveau de l'égalité des droits ou des opportunités, rendant ainsi difficile les progrès concernant l'égalité de genre.
- Il subsiste un important problème avec l'enfance et la jeunesse auquel il faut faire face, tel que les orphelins dû au VIH/SIDA, ceux liés aux conflits armés, les enfants de la rue, les « enfants-soldats », etc.
- Il y a carence et complicité quant au suivi et au contrôle strict et adéquat de l'aide bilatérale, qui laisse dans certains cas la porte ouverte à la corruption et à la malversation des fonds destinés à améliorer les conditions de vie des populations.
- Une simple réduction de la Dette Extérieure en lieu et place de sa remise pure et simple rend plus difficile les possibilités d'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des populations.
- L'incapacité manifeste de certains États à offrir et à garantir des services essentiels –santé, éducation et sécurité, entre autres- répercute d'une manière préjudiciable dans la qualité de vie des secteurs sociaux les plus défavorisés de leur population
- S'il est bien évident que tous les pays économiquement, ceux économiquement enrichis comme ceux économiquement appauvris, sont conjointement responsables d'arriver à la

consécution des ODM, il est non moins évident que dans le cadre du rapport de force qui existe entre États les plus puissants et les plus développés doivent une contribution majeure.

- En général, l'image des apports du Continent Africain au patrimoine commun de l'Humanité est distorsionnée et sous évaluée dans les pays du Nord. En effet, une grande partie de ces apports, matières premières indispensables pour le développement et main d'œuvre, qualifiée ou non, par exemple sont comptabilisés dans les pays développés bien que leur origine soit africaine. Le même phénomène se produit concernant la manque de valorisation et de reconnaissance de la richesse de la culture africaine.
- Dans bien des cas les bailleurs de fonds imposent des priorités, non en fonction des populations ciblées, mais en fonction de leurs propres intérêts ; c'est ainsi qu'ils insistent plus, dans les programmes de coopération internationale, sur la stabilisation monétaire, sur le remboursement de la Dette Extérieure, lourdement grevée d'intérêts excessifs, sur le libre accès aux marchés africains de leurs ressortissants, dont les produits sont très souvent fortement subventionnés, alors que lesdits bailleurs introduisent des barrières douanières quand les africains désirent accéder à leurs propres marchés.
- Les contradictions dont souffrent les institutions monétaires qui, tout en connaissant les ODM, imposent des programmes d'ajustement structurel dont les effets sont les plus souvent contraires à la finalité même de ces ODM, comme par exemple la suppression d'emploi et le gel des salaires à leur niveau le plus bas.
- L'extraction par les multinationales des richesses minières de nombreux pays africains ont les plus souvent des effets négatifs sur l'environnement et sur la santé des personnes qui participent à cette extraction ou qui sont proches des lieux où on y procède.
- Le manque de prévisions des pays producteurs d'armes qui, s'interdisant de les vendre à des pays soumis à des conflits belliqueux, n'ont pas mis en place les mécanismes permettant de s'assurer que celles-ci ne sont pas revendues dans les pays en conflit, accentuant ainsi leur appauvrissement.
- Le manque de débouchés lié au faible développement industriel de leur pays, fait souvent que les personnes les mieux préparées du Continent africain doivent émigrer vers des pays très intéressés à utiliser leurs connaissances sans avoir participé au coût financier qu'a supposé leur formation pour leur pays d'origine.
- L'accroissement de l'exode rural vers les villes qui augmente la population déracinée, génère des conditions de vie précaire propices à l'augmentation de la délinquance, de la prostitution et de la propagation du VIH/SIDA.
- Les traditions africaines d'un élevage et d'une agriculture à faibles rendements ne permettent pas de faire face, dans certains pays, aux besoins nutritionnels que pose l'accroissement démographique directement lié aux conséquences du manque de développement.
- Les préoccupations actuelles concernant la sécurité auxquelles sont confrontés la majorité des gouvernements peuvent conduire à ce qu'une partie des engagements pris par la totalité des pays en rapport aux ODM puissent être réduits ou même abandonnés.
- Les difficultés auxquelles les pays en période de post-conflit doivent faire face réduisent fortement leurs chances d'atteindre les ODM, malgré leur volonté ferme d'y parvenir.

- Bien qu'historiquement il ait été considéré que la croissance économique a comme corollaire des avantages dont bénéficie l'être humain, l'expérience a démontré que bien au contraire, c'est le développement humain qui favorise le progrès.
- Les théories, les politiques et les applications concernant le développement sont marquées par la discrimination concernant le genre, bien qu'actuellement il soit reconnu que réduire la pauvreté dans le monde à la moitié comme le prévoient les ODM ne sera possible qu'en promouvant l'autonomie de la femme.
- Les pays industrialisés et les institutions internationales n'ont pas investi de façon suffisante pour permettre aux filles d'aller à l'école et de terminer leur scolarité : en effet les taux d'assistance et d'immatriculation des enfants de sexe féminin relativement élevé peuvent occulter le nombre d'entre eux qui abandonnent l'école en cours de scolarisation, particulièrement dans les régions rurales.
- Les efforts pour scolariser les enfants au niveau du primaire ont donné des résultats tels que les infrastructures qui permettent leur scolarisation n'ont pas été toujours en consonance, quant à quantité et qualité, avec les objectifs à atteindre.

#### **4 .- RECOMMANDENT**

##### **Aux institutions internationales**

- De permettre aux habitants du Continent africain de pouvoir définir le modèle de développement qui leur convient, et ce dans la mesure où nul n'est mieux placé qu'eux-mêmes pour connaître leurs besoins et pour définir leurs priorités.
- De reconnaître la contribution du Continent africain et en particulier de l'Afrique Subsaharienne au patrimoine commun de l'Humanité, non seulement en termes de capital, mais également en termes de travail, de culture, de ressources naturels, etc.
- De mettre en œuvre des programmes centrés sur le bien-être de la personne humaine et sur le respect de ses droits fondamentaux et non sur le profit qu'ils génèrent, ceux-ci étant dans la majorité des cas l'apanage de quelques individus ou de quelques sociétés multinationales.
- De promouvoir un changement global véritable qui affecte tant les populations des pays développés comme celles des pays en voie de développement, changement d'où émergerait la solidarité, une distribution plus équitable des revenus, tout en garantissant également une production et une consommation plus responsable et plus durable.
- D'appuyer les États africains sortant des conflits dans la reconstruction intégrale et la relance du développement.

##### **À l'Union Africaine ainsi qu'aux États africains**

- De poursuivre leurs efforts de mise en œuvre de la bonne gouvernance, en particulier dans la gestion transparente et démocratique de leurs propres ressources et de celles qui leur sont alloués par les bailleurs de fonds.
- De renforcer la société civile organisée du Continent africain (pilier fondamental de la cohésion sociale) afin de lui conférer la force nécessaire pour pouvoir dénoncer et affronter les

impositions des multinationales, lors que les intérêts de ceux-ci diffèrent des intérêts des populations.

- D'appuyer et de renforcer les valeurs culturelles en Afrique, instrument de garantie d'un développement harmonieux et adapté.
- De renforcer leurs interventions de médiation en cas de conflits afin de faire passer ceux-ci du domaine de l'affrontement à celui de la négociation.
- De faire tous les efforts nécessaires pour que n'aient pas lieu ou disparaissent rapidement les conflits armés, ceux-ci ayant toujours comme corollaire l'appauvrissement des pays où ils se produisent et un coût élevé en vies humaines.
- De travailler pour le renforcement de l'Union Africaine qui puisse garantir la présence de l'Afrique dans le concert des nations.
- De promouvoir les échanges interafricains à tous les niveaux afin de diminuer la dépendance de l'Afrique des autres continents.
- De rédiger leurs plans stratégiques de développement en tenant compte des besoins spécifiques de la population, en particulier ceux des couches les plus vulnérables.
- De promouvoir et de soutenir les capacités productives des petits producteurs, en particulier dans le milieu rural, compte tenu de leur capacité à répondre aux besoins réels de la population.
- De renforcer les capacités économiques de la femme et sa participation sociale et politique.
- De considérer l'éducation comme un axe stratégique du développement.
- De faciliter l'investissement des fonds provenant de l'immigration dans les secteurs productifs afin d'éviter que ces fonds ne soient pas destinés uniquement à la consommation.

#### **Aux gouvernements des pays développés, à l'Union Européenne, au gouvernement espagnol et aux institutions des îles Baléares**

- D'éviter que l'aide au développement ne soit liée qu'aux intérêts économiques et financiers des États qui l'octroient.
- De considérer l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne comme une zone prioritaire dans le plan stratégique de coopération au développement.
- D'accorder à l'éducation scolaire à tous les niveaux une attention particulière.
- De reconnaître la dette historique que le monde occidental a envers l'Afrique, ainsi que les erreurs et les injustices, conséquence de la colonisation.
- De former les immigrés africains afin qu'ils se transforment en agents de développement de leurs pays d'origine, en facilitant leurs entrées et sorties de leurs pays d'accueil, en particulier quand ils se sont engagés dans des projets de co-développement afin de rendre effective l'expression « un immigré, un coopérant ».
- D'encourager des échanges culturels avec l'Afrique Subsaharienne afin de faire connaître et mettre en valeur la culture africaine, et ce afin de rompre avec les stéréotypes et les préjugés liés à la méconnaissance de la réalité africaine par le monde occidental.
- De créer et appuyer des espaces afin que les africains puissent s'exprimer directement et faire connaître les progrès effectués dans leurs pays d'origine tant au niveau du développement économique qu'au niveau politique, social et culturel.

- De créer les conditions nécessaires pour qu'un véritable partenariat avec les pays africains s'établisse, partenariat d'égal à égal basé sur la non imposition de critères qui leur sont étrangers.
- D'encourager et soutenir les processus de paix et de reconstruction intégrale post-conflit des pays africains afin de leur permettre de faire face aux défis auxquels ils vont se heurter.
- De veiller à ce que les fonds provenant de l'aide bilatérale au développement et destinés au pays du Continent africain soient effectivement utilisés par les institutions destinataires pour mener à bon terme les objectifs liés à l'aide octroyée.
- De réaliser un véritable control sur le commerce des armes légères en mettant en place des mécanismes permettant d'éviter que ledit commerce continue à renforcer l'instabilité dans les pays africains où elles sont utilisées.
- De reconnaître de façon effective les droits des peuples à exercer un control réel sur leurs ressources naturels et sur leur exploitation, permettant ainsi que les bénéfices y afférant soient réinvestis dans leur pays.
- D'appuyer les réseaux assurant la promotion du commerce équitable qui permet à des initiatives productives privées et de petite taille d'apporter leur contribution au développement.
- De reconnaître le rôle fondamental joué par les ONG du monde occidental et par leurs partenaires locaux dans le développement humain, intégral et durable, dans la construction de relations de coopération non compétitives et dans le renforcement du tissu social et solidaire indispensable pour accélérer les processus de démocratisation des uns et des autres et pour faire émerger une culture globale de la solidarité.

#### **Aux organisations sociales des pays africains et des pays du monde occidental**

- De mener à bon terme un partenariat basé sur le respect mutuel, sur des accords clairs et concrets et sur le développement d'une consciente critique des partenaires afin de chercher ensemble des solutions aux défis auxquels chacun desdits partenaires doit faire pour apporter leur contribution à la consécution d'un AUTRE MONDE POSSIBLE.
- De réaliser une gestion transparente des ressources apportées au développement, adaptés aux conditions spécifiques des pays destinataires desdits ressources.
- De travailler conjointement –associations locales et associations d'immigrés- afin de renforcer mutuellement les capacités et promouvoir ainsi l'interculturalité et le développement.

Fait à Palma de Majorque, le 28 Novembre 2006